



# CONVERGENCE FRANCE

## RAPPORT ANNUEL

Avril 2020

# Table des matières

|                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------|----|
| L'association Convergence France .....                                   | 3  |
| Raison d'être.....                                                       | 3  |
| Les missions .....                                                       | 3  |
| Le public accompagné .....                                               | 3  |
| Présentation du Dispositif Premières Heures .....                        | 4  |
| 1. Historique.....                                                       | 4  |
| 2. Principes .....                                                       | 4  |
| 3. Modalités.....                                                        | 4  |
| Présentation du Programme Convergence.....                               | 5  |
| 1. Historique.....                                                       | 5  |
| 2. Principes .....                                                       | 6  |
| 3. Modalités.....                                                        | 8  |
| Eléments clés de la convention entre la DGEFP et Convergence France..... | 9  |
| Dates clés et principales actions réalisées en 2019.....                 | 10 |
| Financements mobilisés.....                                              | 11 |
| Etat d'avancement à fin 2019 .....                                       | 12 |
| 1. Dispositif Premières Heures .....                                     | 12 |
| 2. Programme Convergence.....                                            | 12 |
| Equipe et gouvernance- au 01 Avril 2020 .....                            | 13 |
| Annexe 1 : Charte nationale Convergence .....                            | 14 |

# L'association Convergence France

## Raison d'être

Convaincus qu'il est inacceptable de laisser au seuil de notre société une partie de la population, nous pensons que le travail est un formidable levier de remobilisation et de dynamisation.

Aussi, Convergence France innove pour rendre possible l'insertion par le travail des grands exclus : notre ambition est d'enrichir les pratiques du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique et de faire évoluer les politiques publiques correspondantes.

Pour cela, nous mobilisons les Chantiers d'insertion qui souhaitent s'engager dans cette voie en leur apportant ingénierie et financement, et nous coopérons avec les pouvoirs publics, locaux et nationaux.

Forte d'une expérience opérationnelle acquise au sein d'Emmaüs Défi, notre association déploie ses actions dans un esprit de co-construction, d'expérimentation et d'évaluation continues et d'adaptation territoriale forte, en partenariat avec tous les acteurs, associatifs, publics et privés.

**L'association Convergence France a été créée en avril 2019 par Emmaüs Défi, Emmaüs France et la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS).**

## Les missions

- **Porter l'essaimage national du programme Convergence** dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, tel que défini dans la convention signée en juillet 2019 avec la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP),
- **Soutenir l'essaimage du Dispositif Premières Heures (DPH)**, sur les territoires d'essaimage de Convergence mais aussi sur d'autres territoires,
- **Plus globalement, accompagner des démarches innovantes** de lutte contre la grande exclusion s'appuyant sur l'accompagnement par l'emploi.

## Le public accompagné

Le public visé est principalement celui des **personnes sans abri ou hébergées dans des structures d'hébergement d'urgence ou collectif, cumulant un nombre important de freins lourds à l'insertion socioprofessionnelle** et des difficultés sur les champs connexes (habitat, santé, mobilité, accès aux droits linguistique...). La mise en œuvre des programmes de Convergence France (DPH et Convergence) doit permettre à ces personnes de ne plus rester aux portes de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) à cause de ces freins. Il n'y a donc pas ou peu de prérequis à l'embauche (linguistique, professionnel...), hormis la seule volonté de travailler.

Le Dispositif Premières Heures et Convergence s'inscrivent dans une logique de post-urgence en s'appuyant sur les programmes de veille sociale (maraudes, accueils de jour, CHU...) existant sur le territoire pour identifier les personnes en situation de très grande fragilité sociale. Celles-ci sont ainsi orientées par les partenaires de l'action sociale élaborant le diagnostic social. Les Ateliers-Chantiers d'Insertion (ACI) leur proposent une remise en activité, vectrice d'insertion sur l'ensemble des problématiques rencontrées. Cette dynamique se fait dans le cadre d'une démarche globale d'accompagnement, en concertation avec les autres référents.

# Présentation du Dispositif Premières Heures

## 1. Historique

A la création d'Emmaüs Défi, il a rapidement été constaté que les contrats d'insertion classiques et les contraintes posées, tant sur la durée hebdomadaire du travail (26h/semaine) que sur la durée d'agrément (24 mois), ne permettaient pas au chantier d'accueillir le public visé (personnes à la rue ou sans situation d'hébergement stable).

Le Dispositif Premières Heures (DPH) a donc été **créé en 2009 afin de permettre la reprise progressive d'une activité professionnelle** (4h/semaine, puis 8, 16 et enfin 26h/semaine, seuil d'entrée dans le chantier dans le cadre d'un contrat d'insertion classique). Il a ensuite été fortement soutenu par le Département de Paris dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

## 2. Principes

- **Un recrutement sans sélection, ni prérequis** : pour un public SDF (principalement à la rue), orienté par des équipes professionnelles d'accompagnement des grands exclus (travailleurs sociaux, maraudeurs...), qui ne peut habituellement accéder aux structures d'insertion par l'activité économique.
- **Le travail comme entrée dans l'accompagnement** : l'activité proposée par le chantier d'insertion permet aux équipes professionnelles d'accompagnement des grands exclus d'exercer différemment leur rôle, dans une logique de « faire avec ». Le travail est un prétexte, il permet de mobiliser la personne et de l'amener progressivement à aborder les questions d'hébergement, de santé, d'ouverture de droits avant d'envisager son embauche en contrat d'insertion classique dans le chantier. Il n'y a aucune attente de productivité.
- **Un rythme très progressif et adapté à la personne** : la « montée en charge » dépend du bénéficiaire, de son évolution, et de l'évaluation qu'en font le maraudeur et l'éducateur en charge du dispositif sur le chantier.
- **La promesse de l'embauche** : le chantier porteur de DPH s'engage à recruter en priorité les personnes issues du dispositif. Cette certitude de signer un CDDI lorsqu'elles seront en capacité de travailler 26h/semaine constitue un moteur important dans la dynamique de montée en charge. La seule condition posée est l'accès à une place en centre d'hébergement, afin d'amorcer une stabilisation de la situation de la personne.
- **L'accompagnement s'appuie sur l'« empowerment »** : les premières heures travaillées donnent lieu à une rémunération (SMIC horaire) et à une fiche de paie, dont l'effet sur la personne est immédiat (ce document atteste de la reprise en main, par la personne, de son parcours).

## 3. Modalités

Le modèle historique du DPH fait intervenir 3 acteurs autour de la personne accompagnée :

- **L'équipe des travailleurs sociaux / maraudeurs** en charge de l'accompagnement social et du suivi de la personne,
- **L'association intermédiaire**, en charge des aspects administratifs et de la paie,
- **Le lieu d'activité**, proposant un cadre de travail ouvert à la personne et, le cas échéant, à son travailleur social.

La personne accompagnée commence par venir une demi-journée par semaine avec son travailleur social sur le chantier, pour effectuer des activités simples mais porteuses de sens (le travail ne doit pas être occupationnel). Lorsque la personne est prête à monter en charge, elle vient seule pour une demi-journée supplémentaire par semaine puis augmente progressivement son temps de travail hebdomadaire. Le travailleur social continue à l'accompagner sur une demi-journée jusqu'à la fin du dispositif. Le reste du temps, le bénéficiaire est placé sous la responsabilité d'un encadrant technique et de l'éducateur du chantier.

Dans le cadre des propositions portées **dans le Pacte Ambition IAE, plusieurs mesures ont été suggérées** pour permettre la mise en œuvre du DPH directement au sein des chantiers d'insertion. Ainsi, pour son déploiement sur de nouveaux territoires, le DPH serait en partie financé par les aides aux postes classiques des ACI, mais des **co-financements locaux** (départementaux par exemple) seront nécessaires sur chaque territoire de déploiement, afin de mener à bien l'encadrement éducatif renforcé des personnes au sein du dispositif.

# Présentation du Programme Convergence

## 1. Historique

Après la création du DPH en 2009, Emmaüs Défi a constaté que les moyens d'accompagnement classiques des chantiers d'insertion n'étaient pas suffisants pour les publics en situation de grande exclusion, notamment à cause du nombre de freins lourds au retour à l'emploi auxquels ils sont confrontés.

C'est dans ce contexte qu'Emmaüs Défi a créé le programme Convergence en 2012. Son objectif est **d'adapter et de renforcer l'accompagnement des personnes en situation de grande exclusion** et de coordonner, autour de leurs besoins, les acteurs du logement, de la santé et de l'emploi. Ceci dans le but de :

- Stabiliser par le travail des personnes issues de la rue ou sans solution de logement durable,
- Assurer une continuité des parcours par une coordination interne des différents dispositifs mobilisés (emploi, logement, santé) et par une remise au travail.

**Une première phase expérimentale de Convergence (2012-2015)**, portée par Emmaüs Défi, a permis de mettre en œuvre les premières modalités d'accompagnement renforcées, avec une montée en charge progressive de 90 à 130 salariés en insertion accompagnés à un instant t.

Une évaluation d'impact, réalisée en 2015 par le cabinet Geste, a conclu à la pertinence du programme au regard des publics visés et à l'impact accru de cet accompagnement renforcé sur la qualité des situations en sortie (emploi, logement, prise en charge santé).

Sur la base de ces résultats, avec le soutien de la Ville de Paris (Convergence est une des 106 actions du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion) et le portage politique d'Emmaüs France et de la FAS, **une nouvelle phase expérimentale de 3 ans (2016-2018) a été lancée** pour :

- Poursuivre l'accompagnement mis en œuvre par Emmaüs Défi,
- Déployer le programme sur d'autres chantiers d'insertion parisiens ciblant le public des « grands exclus » en conservant les principes de la première phase et en élargissant les réseaux sans augmenter significativement les ressources et en mutualisant les partenariats.

Cette phase a permis d'intégrer progressivement trois autres chantiers dans Convergence, passant ainsi de 150 à 220 salariés accompagnés à un instant t.

Une deuxième évaluation d'impact, réalisée par les cabinets OPUS 3 et (IM)PROVE (basée sur l'année 2017 et 212 salariés accompagnés par Emmaüs Défi et Prélude-Aurore), a mis en exergue les nombreux freins auxquels sont confrontés les publics accompagnés par Convergence et l'impact accru du programme en termes d'emploi, de logement, de santé et d'accès aux droits.

Une étude des coûts évités a également été menée pendant un an par Philippe Lerouvillois (cabinet ECOTA) et une post-doctorante. Pour ce faire, l'ensemble des coûts publics liés à la grande exclusion (emploi, santé, logement) a été évalué et comparé aux gains générés par un accompagnement plus efficace. Il a été conclu que le programme Convergence investit plus, sur une plus longue durée, pour produire une situation de sortie moins coûteuse socialement (emploi, logement).

Suite à ces résultats positifs, le programme Convergence a été **retenu par la Stratégie Pauvreté (2019-2022)**, dans le cadre de la mesure 13 « Un Etat garant du service de l'insertion pour assurer un accompagnement adapté pour tous », en tant que programme innovant, dans une perspective d'essaimage national.

## 2. Principes

Le programme Convergence repose sur 5 éléments clés, que tout chantier Convergence s'engage à mettre en œuvre, après une phase d'adaptation de ses modes opérationnels.

Tous les salariés en insertion d'un ACI ou d'un site d'activité d'un ACI mettant en œuvre Convergence peuvent bénéficier de cet accompagnement.

### ***Le renforcement quantitatif et qualitatif de l'accompagnement de proximité mis en œuvre par les équipes permanentes au sein du Chantier Convergence :***

Les moyens standards alloués aux chantiers d'insertion en termes d'accompagnement s'avèrent insuffisants au regard des publics visés par Convergence. C'est pourquoi, au-delà des moyens mobilisables grâce au réseau constitué, l'entrée dans le programme permet de renforcer les moyens mis en œuvre, dans chaque chantier Convergence, afin d'améliorer l'accompagnement proposé au public accueilli.

Les besoins à couvrir et les modalités de renforcement de l'accompagnement sont définis par chaque chantier Convergence, au moment de son entrée dans le projet (renforcement de l'axe éducatif, renforcement de l'accompagnement...).

### ***Une durée de parcours adaptée pouvant aller jusqu'à 5 ans :***

Au cours de la première phase expérimentale (2012-2015), une dérogation de la DGEFP a permis d'étendre jusqu'à 5 ans la durée possible des parcours d'insertion, afin de :

- Se doter de plus de temps pour stabiliser les personnes, travailler les accompagnements nécessaires sur les différentes problématiques connexes à l'emploi (santé, logement, ...),
- Construire des parcours d'insertion progressifs, via les autres structures d'insertion du réseau ; l'objectif n'étant pas de « garder » les salariés pendant 5 ans sur le chantier Convergence, mais de leur permettre d'évoluer dans différentes structures d'insertion : les salariés en suite de parcours restent bénéficiaires du programme Convergence jusqu'à leur sortie.

Depuis août 2016, un amendement de la loi Travail permet de prolonger de 3 ans, après validation annuelle de Pôle Emploi, la durée des parcours en chantier d'insertion, pour les publics présentant de nombreux freins au retour à l'emploi.

### ***La mise en œuvre d'un accompagnement concerté, en lien avec l'ensemble des référents accompagnants pour une réponse coordonnée sur l'ensemble des champs de problématiques abordés :***

L'accompagnement concerté repose sur une mise en lien systématique entre les référents accompagnant une même personne ; il permet de coordonner l'accompagnement et les actions à mener sur la base d'un partage des points de vue (emploi, santé, logement, etc...). Le chargé d'insertion est envisagé comme le fil rouge de l'ensemble des actions mises en œuvre dans le parcours du salarié.

### ***L'accompagnement global qui prend en compte les problématiques identifiées par les chantiers Convergence (emploi, santé, logement...), grâce à un réseau et des chargés de partenariat dédiés :***

Les chargés de partenariat ont pour principales missions de :

- Intervenir en support des chargés d'insertion des chantiers Convergence et à leur demande, ou à la demande des chargés d'insertion des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) partenaires (pour des bénéficiaires Convergence en suite de parcours IAE), pour rechercher une solution au niveau du réseau Convergence,
- Informer les chargés d'insertion sur les partenariats et opportunités proposées par les partenaires,
- Développer les partenariats en fonction des besoins des publics accueillis,
- Animer le réseau de partenaires de Convergence.

Ce réseau est susceptible d'évoluer afin de s'adapter aux besoins des personnes accueillies par les chantiers d'insertion (prise en charge des questions de mobilité, formation...) et de mieux prendre en charge les problématiques spécifiques au public de chaque territoire.

Les ressources sont mises à disposition de l'ensemble des chargés d'insertion professionnelle accompagnant les salariés bénéficiant de Convergence, dans une logique de mutualisation. Les SIAE accueillant les salariés bénéficiaires en suite de parcours ont également accès à ce réseau.

***L'accompagnement prolongé après l'accès à l'emploi et/ou à un logement durable, sur une période d'une année suivant la sortie du programme :***

Après signature d'un contrat dans une entreprise classique, le salarié peut continuer à bénéficier d'un accompagnement pendant une durée d'un an, avec possible mobilisation des chargés de partenariat. Ceci permet de :

- Maintenir le lien avec l'employeur, en cas de difficulté ponctuelle du salarié,
- Ne pas rompre trop brutalement le lien avec le salarié, et continuer à l'accompagner sur les éventuelles problématiques extra-professionnelles restantes : accès au logement, démarches administratives, santé, ...

Sur le même principe, après l'accès au logement pérenne, le chargé de partenariat logement intervient pour accompagner l'installation et suivre le salarié dans ses démarches, afin d'assurer une bonne intégration dans le logement.



*Chantier Emmaüs Coup de Main, chantier Convergence à Paris - Récupération, revalorisation et vente d'objets de seconde main*

### 3. Modalités

#### Financement

Sur chaque territoire, Convergence France apporte deux types de financement :

1. Des moyens de renforcement sont versés à chaque chantier d'insertion porteur de Convergence, à hauteur de 1000€ par salarié par an, sur la base de la file active à un instant t,
2. Convergence France prend en charge les moyens de coordination et de chargés de partenariats proportionnellement au nombre de salariés accompagnés (montant dégressif allant de 1550€ par salarié par an pour 80 salariés à 1050€ par salarié par an pour 200 salariés accompagnés).

Parallèlement, des cofinancements territoriaux publics et/ou privés sont mobilisés, conjointement avec les porteurs locaux.

#### Coordination et pilotage local

Les modalités de coordination et de pilotage du programme Convergence s'articulent, sur chaque territoire, autour :

- **Des chantiers Convergence**, porteurs du programme sur le territoire : ce sont des structures au tissu partenarial dense bien implantées dans leur territoire. Ils bénéficient d'un accompagnement et d'un support méthodologique par Convergence France,
- **Du porteur de la coordination** : il s'agit de l'un des chantiers mettant en œuvre Convergence sur le territoire. Il porte les ressources de mutualisation (chargés de partenariat notamment) et la coordination du programme (assurée par un coordinateur local),
- **Du lien avec Convergence France** : l'association définit les principes de mise œuvre opérationnelle et de coordination, attribue les différents financements et porte le reporting et les bilans,
- **De la Fédération des Acteurs de la Solidarité locale (FAS) et d'Emmaüs France** qui soutiennent la mise en œuvre du programme localement, en lien avec les chantiers.

L'avancement du déploiement est suivi sur chaque territoire par un **Comité de pilotage local** réunissant principalement les acteurs institutionnels locaux, un **Comité des co-traitants** (chantiers porteurs de Convergence sur le territoire) et un **Comité technique** (membres du réseau Convergence territorial – Emploi, Santé, Logement...).



*Rendez-vous d'accompagnement Convergence avec un chargé de partenariats emploi*

# Eléments clés de la convention entre la DGEFP et Convergence France

Par la signature de la convention avec la DGEFP en juillet 2019, **Convergence France s'engage à porter l'essaimage de Convergence sur 6 nouveaux territoires**, pour atteindre 1350 salariés accompagnés à un instant t fin 2022. L'association s'y engage notamment à :

- Sélectionner les nouveaux territoires,
- Sur chaque territoire :
  - Sélectionner des chantiers d'insertion porteurs de Convergence et le chantier portant la coordination locale,
  - Accompagner les chantiers d'insertion mettant en œuvre Convergence,
  - Suivre la mise en œuvre opérationnelle (reporting, ...) en lien avec l'évaluation d'impact,
- Gérer le versement des financements sur chaque territoire,
- Rendre compte, trimestriellement et annuellement, de l'avancement de la mise en œuvre du programme et de son impact sur les situations des salariés accompagnés,
- Réaliser une évaluation du programme Convergence (impact et coûts évités), en lien avec un comité scientifique en charge de son pilotage.

La convention précise qu'une expérimentation relative à la mise en œuvre du programme au sein de territoires marqués par une faible densité de population pourra être déployée et bénéficiera de moyens spécifiques.

**Un comité de pilotage national** (DGEFP, DIPLP, DGCS, ARS, Pôle Emploi, DIHAL) se réunit au moins deux fois par an et a pour missions de :

- Valider la charte Convergence proposée par Convergence France,
- Définir le calendrier de l'essaimage et valider le choix des territoires retenus,
- Valider les orientations retenues en matière financière,
- Suivre les résultats obtenus dans les différents territoires,
- Définir le cadre de l'évaluation et de la recherche, en lien avec le comité scientifique.



*Muriel PENICAUD, ministre du Travail et Jacques DESPROGES, Président de Convergence France lors de la signature de la convention DGEFP en juillet 2019*

# Dates clés et principales actions réalisées en 2019

**Janvier- Avril :** Finalisation de la proposition d'essaiimage de Convergence avec la Délégation Interministérielle à la Prévention et la Lutte contre la Pauvreté (DIPLP)

## Avril :

- ⇒ Rencontre de plusieurs chantiers d'insertion de la Métropole de Lyon intéressés par Convergence, en lien avec la FAS AURA. A l'issue de cette présentation, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé, qui a permis de sélectionner les premiers chantiers porteurs de Convergence à Lyon
- ⇒ Création de l'association Convergence France

**Juillet :** Signature de la convention d'objectifs et de moyens 2019-2022 entre Convergence France et la DGEFP, représentée par Muriel Pénicaut, dans le cadre de la Stratégie de Prévention et Lutte contre la Pauvreté

**Septembre :** Premier comité de pilotage Convergence France (DGEFP, DIPLP, DGCS, ARS, Pôle Emploi, DIHAL)

- ⇒ Confirmation de l'essaiimage sur le territoire lyonnais
- ⇒ Validation de la sélection des 6 territoires potentiels pour un déploiement en 2021 (2 territoires) et 2022 (3 territoires) : Toulouse, Nantes, Lille, Strasbourg, Grenoble, Marseille

## Octobre :

- ⇒ Entrée du chantier d'insertion Emmaüs Coup de Main dans Convergence Paris
- ⇒ Rencontre avec Bruno Lucas (DGEFP), Thibaut Guilluy (Conseil pour l'Inclusion dans l'Emploi) et Clément Cadoret (DIPLP) : proposition d'élargissement des missions de Convergence France pour intégrer le soutien à l'essaiimage national du DPH

## Novembre :

- ⇒ Premier comité de pilotage Convergence à Lyon (DIRECCTE, Pôle Emploi, ARS, Métropole)
  - Validation de la sélection des chantiers porteurs et du calendrier de démarrage pour début 2020 : le Foyer Notre-Dame des Sans Abri (FNDSA), le Grenier de Lahso, l'Armée du Salut
  - Validation de l'amorçage du Dispositif Premières Heures avec FNDSA
- ⇒ Formalisation des conventions de coordination et de mise en œuvre de Convergence
- ⇒ Formalisation de la Charte Convergence

## Décembre :

- ⇒ Recrutement de Claire Déverine, coordinatrice Convergence Lyon
- ⇒ Recrutement de Claire Jacquot, chef de projet Convergence France
- ⇒ Première réunion du Comité Scientifique Convergence (DGEFP, DGCS, DGS, IRES, Fondation Abbé Pierre)
  - Trame du cahier des charges de l'évaluation d'impact et de l'analyse des coûts publics évités
  - Calendrier de l'évaluation : objectif de premiers résultats en juin 2021 pour commencer à préparer l'après 2022, lorsque le soutien de la Stratégie Pauvreté prendra fin.

## Financements mobilisés

Le financement du **Ministère du Travail**, prévu dans la convention DGEFP, s'élève au global pour les années 2019-2022, à 7,8 M€. Le budget a été construit proportionnellement au nombre de territoires et au nombre de salariés accompagnés dans les chantiers porteurs du programme.

D'autres partenaires ont été mobilisés au cours de l'année 2019 pour apporter leur soutien au déploiement de Convergence à Paris et à l'essaimage de Convergence à Lyon.

Ainsi, la **Fondation Sanofi Espoir**, partenaire de Convergence sur le territoire parisien depuis 2016, a renouvelé son engagement pour 3 ans sur 3 volets :

- Soutien au programme parisien, sur les champs de l'accompagnement santé, de la formation, et du renforcement de l'accompagnement pour Convergence Paris (afin notamment de proposer un accompagnement de proximité aux salariés en insertion le nécessitant),
- Soutien à l'essaimage de Convergence, avec des financements permettant de renforcer les moyens dédiés à l'accompagnement autour des problématiques santé sur les différents territoires,
- Soutien à l'amorçage du Dispositif Premières Heures sur les territoires d'essaimage Convergence, afin de faciliter l'accès aux chantiers porteurs du programme Convergence à des personnes qui n'auraient pas pu entrer dans ces chantiers d'insertion.

Par ailleurs, Convergence Paris bénéficie de financements de la **Ville de Paris**, de la Fondation Sanofi Espoir, de l'**ARS Ile-de-France**, de la **DDCS**, de la **Fondation d'Entreprise Vinci pour la Cité** et de **PAI Community**.

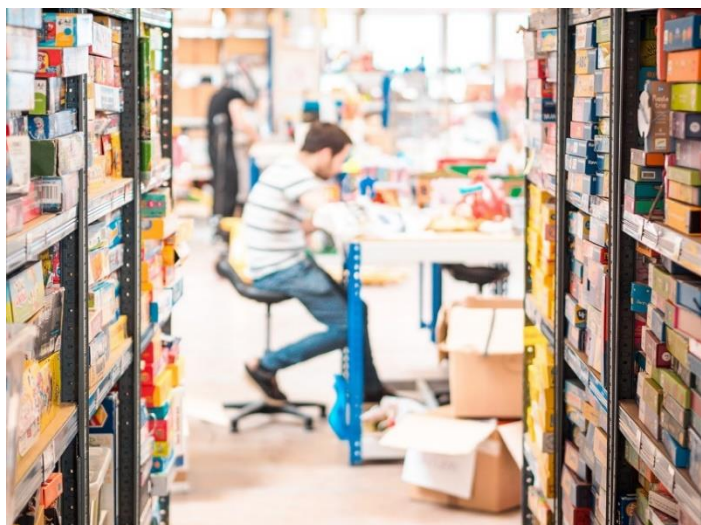
Sur le territoire de Lyon, la **Métropole du Grand Lyon** a souhaité s'associer dès 2019 à la mise en œuvre du programme avec une première subvention. Elle poursuit et renforce son soutien en 2020.

Pour l'année 2019, en cumulant ces différentes sources de financement, le **budget prévisionnel** estimait à 520 000 euros les ressources financières nécessaires pour :

- Le pilotage du projet et le lancement du déploiement en région lyonnaise,
- Le soutien à la mise en œuvre opérationnelle du programme Convergence à Paris,
- Le démarrage de l'évaluation,
- L'amorçage du déploiement du DPH.

Dans un souci de continuité et d'efficacité, le projet a démarré en mobilisant des équipes mises à disposition par Emmaüs Défi sur tout ou partie de leur temps de travail : Caroline Fortunato, Sophie Roche, Anne-Marie Tholi et Rémi Tricart ont ainsi été mobilisés sur le projet en 2019.

Au global, le budget a été maîtrisé et certaines ressources pourront être reportées en 2020 pour contribuer au financement des programmes.



*Chantier Rejoué, chantier Convergence Paris  
Collecte, réassemblage, nettoyage  
et vente de jouets d'occasion*

# Etat d'avancement à fin 2019

## 1. Dispositif Premières Heures

**Convergence France accompagne le déploiement national du DPH.** Bien qu'initialement non prévu dans le cadre de la convention DGEFP, cela répond à une demande forte des chantiers entrant dans Convergence. En effet, le dispositif constitue un sas d'entrée vers l'accompagnement de Convergence, permettant aux chantiers Convergence d'élargir leur recrutement. Il pourra également être déployé sur des territoires ne mettant pas en œuvre Convergence.

En 2019, des discussions ont été engagées avec la DGEFP et la DIPLP pour faire évoluer les modalités de financement du dispositif, et ainsi faciliter son déploiement.

**A Paris**, en 2019, le DPH représente :

- 21 structures porteuses,
- 300 personnes bénéficiaires à un instant donné,
- 9 associations intermédiaires partenaires.

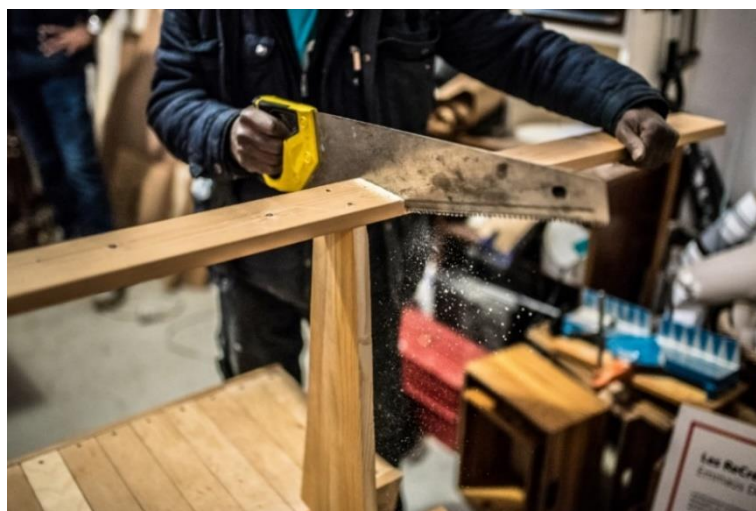
A titre d'exemple, chez Emmaüs Défi, le taux de sortie positive du DPH est de 80% (entrée en hébergement et embauche en ACI). En parallèle, 30% des personnes embauchées par Emmaüs Défi sortent du DPH.

**A Lyon**, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri va signer une convention pour accompagner 10 personnes en 2020, en lien avec une maraude du territoire et grâce à des financements de la **Fondation Sanofi Espoir** et de la **Métropole du Grand Lyon**.

## 2. Programme Convergence

**Fin 2019, à Paris**, Convergence est mis en œuvre par 5 chantiers d'insertion (Emmaüs Défi, Prélude-Aurore, Bio-Nettoyage CASVP, Rejoué, Emmaüs Coup de Main), accompagnant 260 salariés à un instant t. 14 chargés d'insertion professionnelle s'appuient sur 4 chargés de partenariats, afin de résoudre les problématiques emploi, santé et logement. Le réseau développé pour répondre à ces problématiques est constitué de plus de 80 partenaires. L'objectif est d'atteindre 300 salariés accompagnés à un instant t en 2022. Un développement de l'équipe Convergence Paris (chargés de partenariats) est prévu en 2020 pour répondre à cet accroissement.

**A Lyon**, Convergence France et ses partenaires ont préparé, tout au long de l'année 2019, le démarrage opérationnel de Convergence dans deux chantiers, l'ACI du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri et le Grenier de LAHSo, au 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'ACI de l'Armée du Salut rejoindra le programme au 2<sup>e</sup> semestre 2020, pour une montée en charge progressive de 80 à 130 salariés accompagnés à un instant t en 2020. L'objectif est d'atteindre 200 salariés accompagnés en 2021.



*Chantier Emmaüs Défi, chantier Convergence  
et coordinateur du programme à Paris -  
Collecte, tri et vente d'objets de seconde main*

## Equipe et gouvernance- au 01 Avril 2020

*L'équipe Convergence France est aujourd'hui constituée de :*

- Rémi Tricart : Directeur
- Sophie Roche : Directrice adjointe
- Claire Jacquot : Chef de Projet
- Claire Déverine : Coordinatrice Convergence Lyon
- Charlotte Guédon : Stagiaire

*L'Assemblée Générale est constituée de :*

- Jacques Desproges : Président – représentant Emmaüs Défi
- Thomas Ladreyt : Trésorier – représentant Emmaüs France
- Alexis Goursolas : Secrétaire – représentant la FAS
- Martine Boehler : Administratrice – représentant la FAS
- Hubert Trapet : Administrateur – représentant Emmaüs France
- Antoine Broto : Administrateur – représentant Emmaüs Défi

# Annexe 1 : Charte nationale Convergence

## 1. LES OBJECTIFS

Le programme Convergence vise à **l'amélioration et la pérennisation de la situation des personnes en situation de grande exclusion** par la co-construction et le renforcement de l'accompagnement proposé par les chantiers d'insertion qui les accueillent.

La mise en œuvre du programme Convergence sur un territoire doit **permettre à des publics très éloignés de l'emploi d'être accompagnés par des chantiers d'insertion** dont les critères de sélection restent habituellement trop élevés au regard des freins lourds de retour à l'emploi constatés.

## 2. LE PUBLIC

Le public visé par Convergence est principalement celui des personnes sans abri ou hébergées dans des structures d'hébergement d'urgence ou collectif, cumulant un nombre important de freins lourds à l'insertion socioprofessionnelle et des difficultés sur les champs connexes (habitat, santé, mobilité, langue...).

Il n'y a **pas ou peu de prérequis à l'embauche** hormis la seule volonté de travailler.

Les chantiers d'insertion porteurs s'engagent à recruter un public qu'ils pourraient difficilement accueillir sans la mise en œuvre du programme Convergence.

## 3. LES CHANTIERS CONVERGENCE

Chaque chantier Convergence sur le territoire devra être une **structure existante, solide et bien implantée localement et dans son tissu partenarial**. Il aura pour mission de mettre en œuvre le dispositif localement, selon ses orientations, ses modalités et les spécificités locales. Il bénéficiera d'un **accompagnement et d'un support méthodologique par Convergence France**, d'un **financement dédié au renforcement des moyens du chantier et de ressources mutualisées**.

## 4. LES PRINCIPES D'ACTION

Convergence repose sur 5 volets complémentaires :

1. **Un renforcement quantitatif et qualitatif de l'accompagnement** mis en œuvre par les équipes permanentes au sein du chantier d'insertion.
2. **Une durée de parcours adaptée** pouvant aller jusqu'à 5 ans. Pour permettre **aux Chantiers Convergence de coordonner les renouvellements au-delà de 24 mois**, la volonté d'accompagner la démarche aura précédemment été validée avec les acteurs institutionnels locaux, dont Pôle Emploi.
3. La mise en œuvre d'un **accompagnement concerté, en lien avec l'ensemble des référents accompagnants** pour une réponse coordonnée sur l'ensemble des champs de problématiques abordés. **Le chantier Convergence s'engage à systématiser la pratique de l'accompagnement concerté, en mobilisant dans ce but ses partenaires** (prescripteurs, référents...).
4. **Un accompagnement global qui prend en compte les problématiques identifiées par les chantiers porteurs (habitat, santé, etc...)**, grâce à un réseau et des chargés de partenariats dédiés.
5. **Un accompagnement prolongé après l'accès à l'emploi et/ou à un logement durable**, sur une période d'une année suivant la sortie du programme.

## 5. L'ESSAIMAGE NATIONAL (2019-2022)

Convergence a été retenu dans le cadre de la Stratégie Pauvreté pour **poursuivre et élargir le dispositif à Paris et le déployer au niveau national**. Convergence sera ainsi effectivement déployé à minima sur **7 territoires en 2022, au bénéfice de 1 350 salariés à un instant donné**.